

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2015

DELIBERATION N° 2015-044

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION
DE LA CNRACL POUR LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE
D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSOYEUX, Valère VILLA, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, Mrs. Marc LECOMTE, Michel PINJON, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD.

Absents représentés :

*Madame Isabelle LAFON représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Martine BILLET représentée par Monsieur Valère VILLA,
Madame Karina BUYSE représentée par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX,
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Monsieur Cullier de Labadie représenté par Monsieur Didier GIARD.*

Absente non excusée :

Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 concernant la transposition des directives européennes relatives à la santé publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité dans la Fonction Publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, inséré dans le code du travail, prévoyant la création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu la directive cadre n°89/391-CEE du 12 juin 1989 définissant les principes fondamentaux de la protection des travailleurs ;

Considérant que la collectivité souhaite s'engager dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail ;

Considérant que l'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet ;

Considérant que des conditions importantes sont fixées au financement et que la collectivité s'engage à respecter celles-ci :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social,
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques,
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

Considérant que pour débiter le projet, un dossier doit être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL ;

Vu la consultation du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail du 11 mai 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Approuve l'engagement municipal relatif à toutes les démarches de prévention et de sécurisation du travail de l'ensemble du personnel communal.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et notamment à demander une subvention auprès du fonds national de prévention de la CNRACL.

Article 3 : Précise que les dépenses et recettes liées à cette démarche sont prévues au budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

